

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	15X	20X	24X	28X	32X

---

---

# LE PROPAGATEUR

---

---

Volume IV. 15 Décembre, 1893, Numéro 20

---

---

## BULLETIN

---

8 décembre 1893.

On lit dans l'*Univers* :

UN CENTENAIRE.—Un grand événement vient de se produire dans le diocèse de Perpignan, qui marquera d'une façon caractéristique l'épiscopat de son évêque, Mgr Gaussail, et fixera définitivement l'histoire merveilleuse des saintes Hosties de Pézilla-de-la-Rivière.

Consacrées le 19 septembre 1793, ces saintes Hosties, cachées pendant toute la période révolutionnaire, sont encore conservées dans le petit village de Pézilla-de-la-Rivière.

Une nouvelle et magnifique église, consacrée le 12 octobre de cette année par Mgr Gaussail, abrite désormais ce précieux trésor eucharistique.

Il convenait que le centenaire des saintes Hosties fût célébré avec un éclat inaccoutumé. N'est-ce pas, en effet, une grande merveille de voir des hosties défer la corruption pendant tout un siècle?

\*.\*.\*

\*.\* Le sacre de Mgr. Paul Stanislas Larocque (1), deuxième évêque de Sherbrooke, a eu lieu le 30 novembre dans la cathédrale de Sherbrooke. C'est la première fois qu'une semblable cérémonie a lieu dans les Cantons de l'Est. Le prédécesseur de Mgr Larocque avait été sacré à Québec. Les catholiques de Sherbrooke avaient fait beaucoup de préparatifs pour cette importante cérémonie qui a été d'une grande splendeur. Le prélat consécrateur était Mgr Fabre, le métropolitain du nouvel évêque. Ce dernier avait pour assistants Mgr Gravel, évêque de Nicolet, et Mgr Decelles, coadjuteur de Saint-Hyacinthe. Ces deux prélats ont été ses prédécesseurs dans la cure de la cathédrale de Saint-Hyacinthe. Le sermon a été fait en français par Mgr Emard, évêque de Valleyfield. Il a fait un éloquent commentaire de ce texte: *Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem seculi*. Trois archevêques, douze évêques, un nombreux clergé et une foule énorme de fidèles assistaient au sacre. Les archevêques étaient Nos Seigneurs Fabre, archevêque de Montréal, Duhamel, archevêque d'Ottawa, et Bégin, coadjuteur de Québec. Les évêques étaient Nos Seigneurs Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, Laffêche, évêque des Trois-Rivières, Clut, vicaire apostolique d'Athabaska-Mackenzie, Lorrain, vicaire apostolique de Pontiac, Gravel, évêque de Nicolet, Blais, évêque de Rimouski, Labrecque, évêque de Chicoutimi, Emard, évêque de Valleyfield, Decelles,

(1) Voir le PROPAGATEUR, no du 15 octobre, page 518.

coadjuteur de Saint-Hyacinthe, Michaud, coadjuteur de Burlington, état du Vermont, Harkins, évêque de Providence, état du Rhode-Island, et Beaven, évêque de Springfield, état du Massachusetts.

La veille du sacre une autre cérémonie a eu lieu à la cathédrale. C'est celle de la *profession de foi et de la prestation de serment du nouvel évêque*. A cette cérémonie Mgr l'archevêque d'Ottawa a prononcé un sermon en anglais et deux adresses ont été présentées à Mgr Larocque, par les citoyens de Sherbrooke. L'adresse des catholiques de langue française a été lue par M. L. E. Panneton, député de Sherbrooke à l'Assemblée législative de Québec, et l'adresse des catholiques de langue anglaise a été lue par M. Daniel McManamy, maire de Sherbrooke.

\*.\*

\*.\* Plusieurs ministères étrangers ont donné leur démission dernièrement. Ce sont :

1° En Autriche le ministère du Comte Edouard Taafe. Le bill d'extension du droit électoral est la principale cause de cette démission. Il a soulevé une formidable opposition contre le premier ministre qui n'a pas voulu conseiller à l'empereur un appel au peuple.

Le projet de loi donnait le droit de vote à plus de trois millions de nouveaux électeurs.

L'empereur a chargé le prince Windischgraetz de former un nouveau ministère.

Le prince a réussi à former un ministère de coalition composé comme suit :

Le prince Alfred de Windischgraetz, président du conseil ; Le marquis Olivier de Bacquehem, ministre de l'Intérieur ; Ernest de Plener, ministre des Finances ; Le comte Frédéric Schoenborn, ministre de la Justice ; Le comte Jules Falkenbayn, ministre de l'Agriculture ; Le comte Zeno Welser de Welsersheimb, ministre de la défense nationale ; Le comte Stanislas Madeyski, ministre des cultes et de l'Instruction publique.

Apollinaire de Jaworski, ministre sans portefeuille.

Le ministre du commerce n'est pas encore nommé.

Le premier ministre est d'origine slave, il est né à Prague en Bohême et il est âgé de 42 ans. Le marquis de Bacquehem appartient à une famille d'origine française. Plusieurs des ministres faisaient partie du Cabinet Taafe, ce sont les ministres de l'Intérieur, de la Justice, de l'Agriculture et de la défense nationale.

§

2° En Italie le ministère Gioletti. Les difficultés qui ont déterminé la crise définitive dureront depuis longtemps. L'enquête sur les scandales de la Banque Romaine y a mis un terme. C'est à la suite d'une séance orageuse au parlement que le cabinet a donné sa démission au roi qui l'a acceptée.

Le président de la chambre des députés, M. Zanardelli a été alors chargé de la formation d'une nouvelle administration. En voici la composition :

Guiseppe Zanardelli, premier ministre et ministre de l'Intérieur. Pietro Vacchelli, ministre des Finances par *intérim* et ministre du Trésor ; Alexandro Fortis, ministre des Travaux publics ; Nicolo Gallo, ministre de l'Instruction publique ; Francisco Cocco-Ortu, ministre de l'Agriculture ; M. Blasio, ministre des Postes et Télégraphes ; Calcedonio Inghilleri, ministre de la Justice ; Le général San Marlando, ministre de la Guerre ; Cresto Baratieri, ministre des Affaires étrangères ; Le vice-amiral Carlo Alberto Raechia, ministre de la Marine.

Le premier ministre Zanardelli est avocat et il est âgé de 60 ans. Il est député depuis très longtemps et il a été déjà ministre de l'Intérieur et ministre de la Justice.

## §

3° En France le ministère Dupuy. Cette chute est due aux radicaux et surtout à leur chef, l'ancien premier ministre Goblet.

La cause première, disent les dépêches, est la persistance de M. Dupuy à demander à la chambre un vote de confiance dans un cabinet dont il voulait éliminer l'élément radical.

Le nouveau ministère a été formé par M. Périer, le président de la chambre des Députés. En voici la composition.

Casimir Périer, premier ministre ou président du conseil, et ministre des affaires étrangères ; M. Jonnart, ministre des Travaux publics ; M. Dubost, ministre de la Justice ; M. Marty, ministre du Commerce ; M. Burdeau, ministre des finances ; M. Spuller, ministre de l'Instruction publique ; M. Raynal, ministre de l'Intérieur ; le général Mercier, ministre de la Guerre ; L'amiral Lefebvre, ministre de la Marine ; M. Albert Viger, ministre de l'Agriculture. M. Viger avait le même portefeuille dans le dernier cabinet.

M. Dupuy gouvernait depuis huit mois.

Le nouveau premier ministre, M. Périer, est né à Paris le 8 novembre 1847. Son père a été ministre de l'Intérieur et son aïeul a été premier ministre.

## §

4° En Serbie le ministère Dokitch. Le roi a d'abord refusé d'accepter cette démission, mais il a enfin cédé et M. Gruitch a été chargé de former un nouveau ministère.

Voici les noms de ceux qui le composent.

M. Gruitch, ou Gruichs premier ministre, et ministre des affaires étrangères, ministre de la guerre et ministre de la Marine ; M. Vuics,

ministre des Finances; M. Stankovics, ministre des Travaux Publics; M. Miloshevics, ministre du Commerce; M. Wesnics, ministre de l'Instruction Publique.

La question du tarif et des arrangements à faire à ce sujet avec l'Autriche est la cause de la démission de M. Dokitch et de ses collègues. Les ministres ne s'accordaient pas sur cette question.

\*.\*

\*.\* L'ouverture de la session régulière du congrès des Etats-Unis a eu lieu le 4 décembre. Dans son message, le président Cleveland fait allusion aux relations avec les pays étrangers, à la loi contre les Chinois, à l'arbitrage de la mer de Behring, aux îles Hawai etc. et il insiste fortement sur la réforme du tarif.

\*.\*

\*.\* L'année dernière l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest a passé une ordonnance concernant les écoles. Cette ordonnance qui est en vigueur depuis le premier janvier 1893, abroge toutes les lois scolaires antérieures. La nouvelle loi donne des pouvoirs extraordinaires aux protestants, enlève aux catholiques tout contrôle *effectif* sur leurs propres écoles, et détruit en *pratique* le système des écoles séparées. C'est du moins de cette manière que l'envisage Mgr Grandin, évêque de Saint Albert. Ce prélat vient, en conséquence, d'adresser une protestation au gouvernement fédéral. Espérons qu'il sera plus heureux que les catholiques du Manitoba.

\*.\*

\*.\* Ont été nommés :

10. Protonotaire du nouveau district judiciaire de Pontiac. M. C. Barsalou. M. Simon McNally a été nommé shérif du même district, et le Dr Herdman a été nommé coroner.

§

20. Juges de la cour de "Circuit du district de Montréal," MM. Charles P. Champagne et Dennis Barry. Cette cour a été établie dernièrement sous l'autorité du Statut de Québec de 1893, 56 Victoria, chapitre 24. Cette cour remplace la cour de circuit qui existait en vertu des lois antérieures au Code de Procédure Civile, laquelle est abolie.

Messieurs Champagne et Barry étaient antérieurement juges de la Cour de Magistrat pour la cité de Montréal, laquelle a été abolie en vertu du Statut de Québec, 56 Victoria, chapitre 25. Ils avaient été nommés juges de cette Cour par le gouvernement Mercier. Lors de cette première nomination M. Champagne était Con

seiller Législatif pour la division des Mille-Isles et il pratiquait comme avocat dans le district de Terrebonne. M. Barry pratiquait comme avocat à Montréal. La nouvelle cour a juridichon dans les causes de cent piastres et au-dessous.

## §

30. Juge de la Cour Supérieure du Bas-Canada, M. John S. Archibald, avocat de Montréal.

## §

40. Membre du Conseil Privé d'Angleterre avec le titre de "*Très Honorable*," Sir John Thompson, Premier Ministre du Canada. Ce titre lui a été accordé en considération des services qu'il a rendus dans le règlement de la question de la mer de Behring.

\*.\*

\*.\* Sont élus :

1<sup>o</sup> Député fédéral de Winnipeg, Manitoba, M. Joseph Martin, libéral. Il remplace M. Hugh John Macdonald, fils de Sir John A. Macdonald, qui a donné sa démission. M. Martin a déjà été procureur général dans le cabinet Greenway. Il est l'auteur de l'infâme loi qui prive de leurs écoles séparées les catholiques du Manitoba. Il n'est pas inutile de dire que ce fanatique n'est pas catholique ni français quoique son nom l'indique, il est irlandais-protestant.

## §

2<sup>o</sup> Député de Bruce-Nord à la législature d'Ontario, M. D. McNaughton, candidat des Patrons d'Industrie. Il remplace M. David Porter, décédé.

## §

3<sup>o</sup> Député de Lambton Est à la législature d'Ontario. M. Peter McCallum, candidat de l'*Association de Protection Protestante*. Il remplace M. Hugh McKenzie, décédé dernièrement.

Ces deux élections sont des défaites pour le gouvernement Mowatt. L'association de protection protestante est une association fanatique dirigée contre les catholiques.

## §

4<sup>o</sup> Député fédéral de la cité d'Ottawa, Sir James Grant, conservateur. Il remplace M. H. Mackintosh nommé dernièrement lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest.

\*:\*

\*.\* Sont décédés :

1o. M. Henri Joseph Icard, Supérieur général de la Communauté de Saint-Sulpice. Il a été trouvé mort dans son lit le 20 novembre. Ce vénérable vieillard était âgé de 88 ans et quelques jours. Il est né à Pertuis, diocèse d'Avignon, le 1er de novembre 1805 et il est mort à Paris où il résidait depuis plus d'un demi siècle. Il a longtemps professé le droit canonique et pendant un grand nombre d'années il a eu la direction des catéchismes de Saint-Sulpice. Ces catéchismes, qui ont eu une grande célébrité, attirèrent de nombreux auditeurs. Il était supérieur général depuis 18 ans. M. Icard a assisté au Concile du Vatican en qualité de théologien de Son Eminence le Cardinal Bernadou. Longtemps avant le concile, il avait écrit en faveur de l'infailibilité du Pape.

§

2o Mgr Doumani, évêque grec-uni de Saint-Jean d'Acre. Il était âgé de 91 ans.

§

3o. La révérende Sœur Marie Jamet, en religion sœur Marie Augustine de la Compassion, fondatrice et supérieure générale de la communauté des Petites Sœurs des Pauvres. Le but de cette œuvre admirable est de prendre soin des vieillards pauvres et infirmes. C'est en 1840 que cette œuvre fut fondée à Saint-Servan, en France, lieu de naissance de la fondatrice. Après Saint-Servan des asiles furent successivement fondés à Rennes, à Tours, à Paris et dans un grand nombre d'autres lieux en France et dans diverses parties du monde. Aujourd'hui, les Petites Sœurs des Pauvres sont à la tête de 266 asiles et elles prennent soin de 40,000 vieillards. La cité de Montréal a l'avantage de posséder un de ces asiles.

§

4o. A. Gratz, en Autriche, le 17 novembre, le prince Alexandre Joseph de Battenberg, ancien souverain de la Bulgarie. Il naquit à Vérone, Italie, le 5 avril 1857. Il était fils du prince Alexandre de Hesse, qui fut général au service de l'Autriche, et frère du prince Henry de Battenberg, le gendre de la reine Victoria.

Le prince servit d'abord dans l'armée russe sous les ordres du prince Charles de Roumanie et du général Gourko. Il se distingua dans la dernière guerre entre la Russie et la Turquie. Après la guerre il fut élu prince de Bulgarie, mais quelques années plus tard une partie de son armée se revolta, le fit prisonnier et le conduisit à la frontière. Peu de temps après il rentra en Bulgarie aux acclamations du peuple qui l'aimait, mais des difficultés, et des intrigues le forcèrent de signer définitivement son abdication. En 1885, le roi Milan de Serbie déclara la guerre à la Bulgarie, mais Alexandre remporta plusieurs brillantes victoires et Milan

fut obligé de signer un traité de paix. Après l'abdication d'Alexandre, la Bulgarie fut administrée par un *Conseil de Regence* et enfin le trône fut donné au prince Ferdinand de Cobourg, qui règne actuellement. Le prince Ferdinand, deuxième prince de Bulgarie, est catholique et il y a quelques mois il a épousé une princesse catholique, parente, comme lui, des Bourbons. A l'occasion de ce mariage la constitution bulgare a été modifiée. En vertu de cette modification, votée par un parlement schismatique, l'héritier du trône pourra être élevé dans la religion catholique, ce qui était interdit par l'article abrogé.

§

5° Mgr Nazari de Calebiam, archevêque de Milan, Italie. Il est décédé le 23 octobre après une longue maladie.

§

6° Le baron Alexandre, Antoine, Etienne Von Bach, ancien ministre de l'empire d'Autriche et ancien ambassadeur à Rome sous le pontificat de SS. Pie IX. Il naquit à Loosdorf, Basse Autriche, le 4 Janvier 1813. Il était avocat. Il fut longtemps ministre de la Justice et ministre de l'Intérieur. Il fut dans son pays le plus ferme défenseur des idées conservatrices et il fut forcé de donner sa démission en 1859 lorsque les idées libérales commencèrent à dominer.

§

7° M. Emile Jamais, député du Gard, 2e circonscription de Nîmes, à la chambre des députés de France. Il était avocat et il avait été secrétaire d'état aux colonies. Il fut élu député en 1885, en 1889 et au mois d'Août dernier. A la chambre il faisait partie du groupe opportuniste.

§

8o. Le général de Kamecke, ancien ministre de la guerre de l'Empire allemand. Il était âgé de 76 ans et quelques mois. Il a fait la campagne d'Autriche en 1866 et la campagne de France en 1870. C'est lui qui commandait les corps d'armée qui entrèrent à Paris après la capitulation du 26 février 1871.

§

9o. M. Adalbert Fontaine, ancien journaliste, avocat et professeur de Droit Romain à l'Université Laval à Québec. Il est né en 1857 à Saint-Jacques de l'Acadian, comté de l'Assomption, et il a fait ses études classiques au Séminaire de Québec. Il était le frère de M. Urgel Fontaine, journaliste et ancien magistrat de district, mort dernièrement.

§

10o. L'hon. John Boyd, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, à l'âge de 67 ans, deux mois et quelques jours. Il n'était lieutenant-gouverneur que depuis le mois de septembre dernier. Mr. Boyd était marchand. Il a été nommé sénateur en 1880, et il a donné sa démission en septembre dernier lors de sa nomination comme lieutenant-gouverneur.

ALBY.

# LES SPLENDEURS DE LA FOI

ACCORD PARFAIT DE LA REVELATION ET DE LA SCIENCE, DE LA FOI  
ET DE LA RAISON

Par M. l'abbé MOIGNO

CHANOINE DE SAINT-DENIS

Fondateur-Directeur du Journal COSMOS-LES-MONDES

Il faut que LUI croisse, moi que je  
diminue! (*Saint-Jean*, ch, III, v 5.)

QUATRIÈME ÉDITION

5 vol. in-8..... \$10.00

Ce qui suit vient de ce livre

---

## L'ÉGLISE

HORS DE L'ÉGLISE POINT DE SALUT

*L'Église, Définition et mission de l'Église.* — L'Église, dans la définition de saint Paul, est le corps mystique de Jésus-Christ. Ce corps a son organisation harmonique parfaite, avec distinction de rangs et de fonctions, formant une hiérarchie céleste et terrestre à la fois.

Le Christ, la tête de ce corps, habite les cieux d'où il fait rayonner les flots de sa lumière divine. Le successeur de Pierre, chef visible de l'Église, est le premier illuminé de ses rayons. Ses lèvres, organe de l'Esprit-Saint, s'ouvrent pour promulguer les décrets de la sagesse éternelle.

Au-dessous de ce chef suprême, rattachés à lui par des liens sacrés, agissent de nobles organes dont les fonctions multiples concourent à diffuser la vie divine du Divin Sauveur.

Parce que Jésus-Christ, la tête, est un, l'Église est une, et parce que Jésus-Christ est saint, l'Église est sainte : sainte dans ses origines et dans sa fin ; sainte par l'esprit qui l'inspire et par les vertus qui fleurissent au souffle de cet esprit ; sainte dans sa doctrine et ses préceptes ; sainte dans l'élite de ses enfants.

Jésus-Christ est la voie, la vérité et la vie ; donc l'Église seule, à l'exclusion de toute autre institution, est la voie qui conduit à la

vérité sans ombre et à la vie sans déclin. Qui ne l'a pas pour mère, qui n'est pas nourri de son lait, qui n'est pas vêtu par ses mains virginales et maternelles de la blanche tunique de l'agneau, n'a pas Dieu pour père ; il n'entrera pas dans la salle du festin, il ne s'assoira pas à la table des enfants de la famille...

Jésus-Christ avait une œuvre essentielle et grande à faire, il avait pour mission de tout délivrer, de tout racheter, de tout purifier, de tout déifier. L'Eglise, rayonnement et épanouissement de Jésus-Christ, est par là même universelle ou catholique. Tous les temps sont à elle, comme tous les lieux. En quelque endroit qu'elle pose le pied, elle est dans son propre domaine, toute la race des fils d'Adam lui a été donnée en héritage, elle a la charge de l'humanité tout entière. Les nations et les peuples n'ont plus le droit de s'en tenir à la vie de simple nature, soumis aux seules lois de la raison : comme les individus, ils doivent accepter, avec la révélation, une forme de la vie supérieure et surnaturelle, qui loin d'absorber leur existence naturelle, l'agrandit, l'ennoblit, et la couronne...

Mais comment se réalisera cette prise de possession de l'humanité par l'Eglise ? Une parole a été dite, puissante et féconde comme la parole de Dieu : " Allez, enseignez toutes les nations ! Vous conquerrerez les âmes par les âmes ; les sociétés, par les sociétés, et jusqu'au sol sur lequel elles s'appuient. Et vous conquerrerez tout cela non pour dominer à la façon des despotes de la terre, mais pour m'incorporer le genre humain. "

L'Eglise, pour exécuter l'ordre qu'elle a reçu, a droit à la liberté du parcours et de la parole ; liberté pleine et entière, sans restriction, liberté qu'elle n'a pas à demander aux pouvoirs temporels, mais qui est de droit absolu et divin ! Pas de barrières, pas d'entraves, il faut que l'Eglise soit libre ; et pour le faire libre, Dieu qui veut sauver le monde y mettra la force de son bras !...

*L'Eglise est une société et une société parfaite.*

— L'Eglise est une société, c'est-à-dire une multitude d'êtres intelligents et libres, unis dans la poursuite d'une même fin. Membres de l'Eglise, nous ne sommes pas des unités isolées, jetées au hasard sur tous les points du globe, ne relevant que de nous-mêmes, livrés à nos propres forces ou plutôt à notre faiblesse. Nous formons une société universelle et immense... Cette société, l'Eglise, est divine, spirituelle, surnaturelle ; mais néanmoins, par les membres qu'elle recrute, par les relations extérieures qu'elle noue avec eux et entre eux, par les moyens sensibles qu'elle emploie, elle est une société humaine ; elle vit sur la terre ; elle respire dans l'atmosphère qui nous entoure ; elle se déploie dans l'espace et dans le temps ; elle est une voix qui parle, écho fidèle de la voix d'en haut, et qui retentit jusqu'aux extrémités du globe ; elle est une main qui s'étend, qui gouverne, qui bénit, et aussi qui punit ; elle est la lumière, non pas cachée sous le boisseau, mais placée sur le chandelier ; elle est la cité élevée sur la montagne, exposée aux regards et visible pour tous ; le bercail où tous

doivent entrer, tous devant être ses enfants, doivent pouvoir la reconnaître, la discerner... Mais comment la discerner si elle n'a pas sur le front des signes inimitables, et la majesté d'une couronne posée de main divine ? Enlevez à l'Eglise cet éclat, ce resplendissement, cette visibilité, il n'y a plus de société religieuse universelle ou catholique...

Toute société est constituée par le principe qui la spécifie, la détermine, la distingue, lui imprime un caractère particulier, lui donne sa physionomie propre, la caractérise enfin dans la hiérarchie des sociétés. Ce principe déterminant et constitutif d'une société, c'est essentiellement sa fin. La fin de l'Eglise c'est Dieu vu dans son essence, Dieu possédé dans son bonheur propre par les hommes... Mener les hommes à ce but supérieur, voilà sa mission.

Toute société implique une organisation... Dans l'Eglise, il y a un peuple gouverné et un gouvernement constitué par mandat divin, gouvernement doté d'un double pouvoir : d'un pouvoir d'ordre indélébile, immédiatement coordonné à la sanctification des âmes, par l'administration des sacrements : un pouvoir de *jurisdiction* dont le rôle est de régir le troupeau de Jésus-Christ, soit en proposant d'une manière obligatoire à l'intelligence humaine la doctrine de la vraie foi, soit en dirigeant efficacement la volonté humaine par des commandements proprement dits. De là aussi une double hiérarchie : hiérarchie d'Ordre, hiérarchie de Jurisdiction.

Au sommet, le Pontife romain, le vicaire de Jésus-Christ, Prince ou Père suprême, qui possède sur l'Eglise tout entière une pleine et universelle puissance appelée **PRIMAUTE**.

Au-dessous de lui sont les Evêques, pasteurs véritables et proprement dits. Institués dans l'Eglise pour être les coopérateurs du souverain pontife, pour partager avec lui le poids de la sollicitude pastorale, ils ont, en vertu de l'institution divine, l'aplitude nécessaire pour diriger parfaitement les fidèles, élevés qu'ils sont au degré plus haut de la hiérarchie de l'Ordre...

Viennent ensuite les prêtres, coopérateurs des évêques, en vertu de leur institution, dans l'administration des sacrements, l'Ordre et la Confirmation exceptés.

La constitution de l'Eglise est une constitution monarchique, l'Eglise est une monarchie... Mais quelle monarchie ? Absolue, tempérée, représentative ? On pourrait dire avec Bellarmin, que c'est une monarchie tempérée d'aristocratie et de démocratie. Mais laissons là toutes les épithètes ; il vaut mieux dire, avec le concile de Florence, dont le concile du Vatican a reproduit la définition, que le Pape possède le plein pouvoir de gouverner toute l'Eglise.

Cette Eglise est-elle une société parfaite ? On entend par société parfaite, dans la langue du droit social, une société autonome, indépendante, qui s'appartient pleinement à elle-même ; dont la fin, et les moyens nécessaires pour l'atteindre, ne sont pas subordonnés à la fin et aux moyens d'une autre société. Cette définition

admise, l'Eglise est une société parfaite. Elle n'est point née de la volonté des hommes, mais de la volonté de Jésus-Christ. Elle est le royaume de Dieu sur la terre ; elle est affranchie en droit de toute sujétion humaine ; elle jouit souverainement de la triple puissance législative, judiciaire, coercitive, même par des moyens matériels. Car, si eu égard à son origine, elle est une puissance spirituelle, elle est en même temps une société temporelle, puisque dans les conditions du temps, ses sujets sont des hommes faits d'esprit et de matière. En raison même de sa perfection, l'Eglise n'est nullement sujette à la loi universelle du changement, elle demeure ferme et immuable au milieu du torrent de siècles qui emporte hommes et empires. Mais ce n'est pas l'inertie immuable de la matière, c'est bien plutôt la vivante et féconde immutabilité de Dieu !

*L'Eglise est une société vivante et féconde.* — L'Eglise, à coup sur, est un chef-d'œuvre, le chef-d'œuvre de Dieu ! Elle est vivante ; elle se traduit et se révèle en vertu d'une force intime, secrète, qui jaillit du profond de son être et la pousse en avant, la vie. Elle se meut d'elle-même. Elle parle, et l'on sait bien que sa parole n'est pas un pur écho, plus ou moins retentissant, mais qu'elle est animée par le souffle d'une poitrine vivante. A sa démarche pleine de grâce, mêlée de majesté, on reconnaît une reine. Elle agit, et son action porte le signe irrécusable d'une énergie vitale, qui se reflète et s'exprime au dehors. L'Eglise est dotée, en un mot, du mouvement éminemment spontané, qui est le caractère propre de la vie. Cette vie de l'Eglise est indépendante de tous les pouvoirs humains. Sans doute que, dans le cours des âges, elle a souvent noué des alliances intimes avec les puissances de la terre ! Elle croit, et elle enseigne que l'union entre l'Eglise et l'Etat est dans la nature essentielle des choses ; qu'elle est voulue de Dieu ; que de cette entente cordiale résultent de grands biens pour la vie des individus et pour la vie des nations.

Elle dit aux gouvernements qui la renient : Vous ne voulez plus me tendre la main, marcher de concert avec moi, faire avec moi la grande œuvre de la civilisation chrétienne, tant pis pour vous ! J'ai reçu ma consigne d'en haut ! Je vivrai sans vous et malgré vous ! Je n'ai jamais été plus vivante que lorsque, dépouillée de tout signe extérieur, livrée au mépris des sages et aux coups de la foule sanguinaire, flagellée par la langue menteuse des calomnieux lettrés, souffletée par la main des valets, j'ai re-tracé aux yeux du monde la noble et sanglante image du Christ couronné d'épines, que le lâche proconsul romain livre à la plèbe juive en disant : Voilà l'homme ! C'est presque ma condition actuelle ! En me montrant on crie : Voilà l'ennemi ! Et cependant je suis vivante, bien vivante ! A côté de moi se dressent des Eglises rivales ! Elles font, en apparence, grande figure sur cette terre. Elles ont à leur service la triple puissance, de l'or qui achète tout, de la force qui fait tout plier, de la diplomatie qui vient à bout de tout ! Le drapeau de l'Angleterre, l'épée de l'empereur d'Allemagne, et

le sceptre de l'autocrate de toutes les Russies les protègent ! Vivent-elles ? Sans autonomie, sans indépendance, sans action propre, circonscrites dans les limites que leur a tracées le doigt de l'homme, honteusement courbées sous le joug, elles végètent, méprisées, dans le déshonneur de la servitude, et dans l'opprobre de la stérilité !

L'Eglise catholique est vivante ; elle a la vie à son plus haut degré, avec ses caractères distinctifs : l'unité et la fécondité. La vie de l'Eglise est une vie une et toujours identique à elle-même ; une vie perpétuelle et d'une fécondité inépuisable ! Une seule foi ! Un seul baptême ! Un seul autel. Un seul enseignement ! L'Eglise seule s'est soumise à ce point la pensée humaine, que celle-ci, dans les esprits les plus élevés comme dans les plus humbles, a vécu de son souffle et s'est nourrie de sa parole. Une seule foi acceptée par des millions et des millions d'hommes ; disant une même parole toujours identique à elle-même, dans les temps les plus divers et sous les formes les plus multiples, engendrant l'unité des intelligences dans l'adhésion à la même vérité ; l'union des cœurs dans un seul et même amour de Dieu et de nos frères ; l'unité d'obéissance dans la même soumission à une autorité suprême, portant au front le sceau de l'autorité divine et inclinant toutes les volontés humaines, si rebelles et si orgueilleuses, sous la majesté d'un même commandement ; enfin unité des âmes dans une même adoration.

Un autel ! toujours le même, quoique dressé sur tous les points du globe ! Une victime toujours la même, quoique offerte chaque matin à l'orient, à l'occident, au septentrion, au midi ! Un sacerdoce, de tous les temps, de tous les lieux, repassant dans son cœur et murmurant sur ses lèvres la prière de tous les fils gémissants d'Adam ; puisant au cœur entr'ouvert de Jésus-Christ les flots du sang régénérateur, pour le faire couler par les canaux des sept sacrements dans les veines épuisées de l'humanité.

Chaque corps vivant cache dans ses entrailles une force secrète qui le dote d'une certaine immortalité ; car, grâce à elle, il peut se reproduire dans d'autres corps et faire jaillir des flots de vie jusqu'aux générations les plus lointaines. Aussi Jésus-Christ a-t-il donné à son Eglise la gloire d'une fécondité sans exemple, qui échappe à toute défaillance et qui dépasse toutes limites. Par sa catholicité et par sa sainteté, l'Eglise nous offre ce double miracle d'une vie universelle toujours conquérante, toujours parée de feuilles, de fleurs, et de fruits !

Catholicité de vocation : *Je vous ai choisis et je vous ai placés pour que vous alliez, pour que vous portiez des fruits, et que ces fruits demeurent.* Catholicité de mission : *Allez, enseignez toute les nations baptisez-les, et apprenez-leur à garder mes commandements !*

Cette double catholicité de vocation et de mission, d'aptitude et de fait, l'Eglise seule la possède ! Comme il n'y a qu'un soleil levé sur nos têtes et éclairant le monde de sa lumière, il n'y a qu'une religion embrassant tous les temps, tous les lieux, toutes les âmes, survivant depuis près de vingt siècles à toutes les générations

éteintes, s'adaptant tour à tour à tous les âges et à toutes les races de l'humanité; répondant à tous les besoins, prenant de plus en plus possession de l'espace; subissant çà et là des pertes et des amoindrissements, mais réparant la défaite d'aujourd'hui par les conquêtes du lendemain; poussant jusqu'aux frontières extrêmes du monde les légions pacifiques et conquérantes d'un apostolat que n'arrête nul obstacle, que n'effraye nulle barbarie, que ne décourage aucune résistance, qui ne dit jamais, c'est assez!

Il en est de la sainteté de l'Eglise comme de sa catholicité. Elle possède une sainteté intime, fondamentale, qui est le principe de sa sainteté extérieure, qui constitue la substance de sa vie, qui lui a été infusée par Jésus-Christ. De cette source profonde et vive, s'épanchent les eaux fécondantes, qui sur cette terre enflée par l'orgueil, souillée par la luxure, desséchée par l'égoïsme, dévorée par la cupidité, au sein de cette humanité rongée par mille passions sensuelles, engendrent des légions saintes.

*L'Eglise est une société nécessaire. — Hors de l'Eglise pas de salut.*  
Rien de plus certain que cette maxime: Hors de l'Eglise pas de salut! Jésus-Christ a dit: Je suis la voie, la vérité, la vie. Or l'Eglise n'est que l'extension, l'épanchement de Jésus-Christ sur tous les points de la durée et de l'espace, donc elle est la voie en dehors de laquelle on ne peut que s'égarer; elle est la vérité qui seule éclaire l'homme d'une lumière éclatante et inextinguible; elle est la vie qui jaillit jusqu'à l'éternité. C'est, en effet, à l'Eglise seule que Jésus-Christ a dit: Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les, apprenez-leur à garder mes commandements, qui croira et sera baptisé sera sauvé. L'Eglise est la salle du festin, le bercail, le royaume, la cité, la maison, le corps de Jésus-Christ! Hors du festin pas de nourriture! Hors du bercail pas de brebis aimées, défendues, nourries! Hors du royaume pas de citoyens aimés! Hors de la maison pas d'enfants du père de famille! Hors du corps point de membre vivant. Et cette image si frappante (Jean, xv, v 1 et suiv.): "Je suis la vigne, mon Père est le vigneron, ... vous êtes les sarments. Celui qui demeure en moi, et moi en lui, portera seul beaucoup de fruits... si quelqu'un ne demeure pas en moi, il sera jeté dehors comme le sarment détaché et il séchera; on le ramassera, et il sera jeté au feu, et il brûlera!"

Voilà bien le dogme: Hors de l'Eglise point de salut, énoncé de la manière la plus énergique par le Seigneur Jésus qui a aimé les hommes jusqu'à l'excès, jusqu'à mourir pour leur salut, jusqu'à se faire le compagnon perpétuel de leur pèlerinage, jusqu'à se donner à eux en nourriture pour les conduire au ciel.

Et des misérables oseront dire que ce dogme est cruel! alors que tout ce qu'il y a eu de grand, de saint dans l'humanité régénérée, s'en est fait l'écho fidèle et soumis. Ecoutons seulement saint Augustin: "En dehors de l'Eglise catholique, l'hérétique peut tout avoir, sauf le salut. Il peut avoir l'honneur; il peut chanter *alleluia*, et répondre *amen*; il peut garder l'Evangile; il peut au nom du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint, prêcher la foi!

Mais le salut, il ne le trouvera que dans l'Eglise catholique." (Sermon V, au peuple de Césarée.) Ailleurs, c'est ce bel élan de son cœur: "Aimons, aimons le Seigneur Dieu comme un Père! Aimons l'Eglise comme une mère! Que vous sert de confesser le Seigneur, de l'honorer, de le prêcher, si vous blasphémez son Eglise?" (Sermon II, sur les Psaumes.) Et cette rude leçon donnée aux libres penseurs et aux apôtres de la morale indépendante de son temps, qui allaient disant: NOUS TENONS DE DIEU D'ÊTRE HOMMES, MAIS NOUS TENONS DE NOUS D'ÊTRE JUSTES! "Prenez garde aux conséquences! Et s'il vous reste encore quelque sentiment, soyez dans l'épouvante! celui qui estime porter de lui-même des fruits, n'est plus dans la vigne; celui qui n'est plus dans la vigne n'est plus dans le Christ; celui qui n'est plus dans le Christ n'est plus chrétien! Ce sont là les profondeurs et les abîmes de votre parti."

"Il faut choisir, ou la vigne ou le feu." (Traité 82 sur saint Jean.)

Et cet anathème qui semble lancé contre les éclectiques du dix-neuvième siècle: "Il y eut donc certains philosophes, traitant longuement et subtilement, des vertus et des vices, divisant, définissant, formulant les raisons et les conclusions les mieux aiguës, remplissant des livres, faisant sonner par des trompettes retentissantes la sagesse dont ils se croient revêtus, osant dire aux autres hommes: Si vous voulez être heureux, suivez nous, affiliez-vous à notre secte. Ils entraient non par la porte, mais par la fenêtre ou à travers le mur; ils voulaient perdre, égorger, tuer. *Perdere volebant, mactare et occidere!!!*

La raison joint ici sa voix à celle de la révélation et de la tradition. Si l'Eglise est la vérité, peut-elle accepter le faux? Est-ce que la vérité n'est pas de sa nature exclusive et intolérante? Est-ce que le oui et le non peuvent se donner la main et cheminer paisiblement ensemble? L'Eglise est, non pas une religion, mais la Religion! Or quel est le but de la Religion? Renouer les rapports de l'homme avec Dieu et le sauver. Donc, si vous le jetez hors de l'Eglise, vous le jetez hors de Dieu... Le catholique dit forcément: hors de l'Eglise point de salut! Le protestant: hors de Jésus-Christ point de salut! Le déiste: hors de la croyance en Dieu, point de salut! L'athée ou le matérialiste, qui seul n'aspire pas au salut mais au néant, est d'une tolérance dogmatique absolue, parce que pour lui il n'y a pas de dogme. Mais s'il est républicain ou socialiste, ce qui lui arrive le plus souvent, il dira à son tour: hors de la république ou du socialisme, pas de salut, et il sera féroce dans son intolérance politique.

(à suivre.)

---

## UN AIDE DANS LA DOULEUR

PAR L'AUTEUR DES AVIS SPIRITUELS

7ème édition

1 fort vol. in-18..... 85 cts relié \$1.10

# PARTIE LEGALE

Rédacteur : **A L B Y**

## EXECUTEUR TESTAMENTAIRE.—PAIEMENT

QUESTION.—Je dois une somme assez considérable à la succession de A<sup>...</sup>, décédé dernièrement. L'exécuteur testamentaire de A<sup>...</sup>, exige le paiement. Il n'a pas encore fait l'inventaire des biens de A<sup>...</sup>, et on me conseille de ne pas payer tant que l'inventaire ne sera pas fait. Que dois-je faire, payer ou me laisser poursuivre ?

George M.

RÉPONSE.—Je vous conseille de payer car si vous vous laissez poursuivre vous perdrez certainement votre procès. L'exécuteur testamentaire est une espèce de *mandataire* et il a droit d'agir en cette qualité avant d'avoir fait procéder à l'inventaire des biens du défunt.

La question de savoir si l'exécuteur est en faute de n'avoir pas fait procéder à l'inventaire plus tôt est une question à débattre entre lui et l'héritier. Elle n'intéresse pas ceux qui ont des affaires à régler avec la succession. Tant que l'exécuteur se trouve dans les délais d'exécution fixés par la loi ou par le testateur et que sa déchéance n'a pas été prononcée par le tribunal compétent, il a droit d'agir.

La question que vous posez, c'est-à-dire la question de savoir si un exécuteur testamentaire peut agir avant d'avoir fait inventaire, est une grave question qui a été vivement controversée dans l'ancien droit, et qui ne l'a pas été moins sous l'empire du code civil. Les juriconsultes les plus distingués se sont prononcés en sens divers, mais la Cour d'Appel vient de trancher la question dans l'affirmative. Elle a renversé le jugement de la Cour Supérieure de Québec qui avait jugé la question dans la négative dans la cause de *W. COOK ET AL. vs. LA BANQUE DE QUÉBEC*.

Voici le *jugé* de la Cour d'Appel (1). Il est extrait des Rapports judiciaires officiels de "Québec (Cour du Banc de la Reine.) Vol. "2, page 172."

Québec.

le 10 janvier 1893.

Coram Lacoste, J. C. Bossé, Blanchet, Hall et Wurtele J.J.

W. COOK ET AL., *appelants*.

ET

LA BANQUE DE QUÉBEC, *Intimée*.

(1) Le jugement a été rendu à la majorité de la Cour d'Appel. Pour le jugement: les juges Lacoste, Hall et Wurtele de Montréal. Contre le jugement: les juges Bossé et Blanchet de Québec.

*Exécuteur testamentaire.—Saisine.—Inventaire.—Interprétation.—*  
Arts. 917, 918 et 919 C. C.

**JUGÉ.**—L'exécuteur testamentaire est saisi des biens meubles du testateur au moment du décès de ce dernier, indépendamment de la confection de l'inventaire. Par conséquent une banque dépositaire de fonds de la succession, est tenue de faire honneur aux chèques des exécuteurs, avant, comme après l'accomplissement de cette formalité.

L'article 919 C. C. prescrit les devoirs à défaut de l'accomplissement desquels l'héritier ou le légataire universel peut demander la destitution de l'exécuteur testamentaire.

### LA RESPONSABILITE DES OMNIBUS.

Le tribunal de Commerce de la Seine vient de rendre en matière de responsabilité, un jugement intéressant.

Le 22 juillet dernier, Mme Labrie était assise sur l'impériale de l'omnibus, Petite-Villeite-Champs-Élysées. Un camion vint à passer qui portait des mâts de 16 mètres de longueur; ils dépassaient de 4 mètres la tête du cheval. L'un d'eux atteignit Mme Labrie à la jambe et lui fractura le tibia et le péroné.

Mme Labrie assigna la Compagnie des omnibus. La Compagnie répondit : "Ce n'est pas ma faute," et elle ajouta, en se retournant vers MM. Vazelle et Belloir, propriétaires des mâts : "C'est la vôtre."

Le tribunal a condamné la Compagnie des omnibus, en se fondant sur les considérations suivantes :

Attendu que la Compagnie défenderesse s'est engagée, en transportant la dame Labrie d'un endroit à un autre moyennant un prix déterminé, à effectuer ce transport dans des conditions de sécurité absolue; qu'elle ne saurait se soustraire aux conséquences de son obligation qu'en produisant la preuve, soit de l'imprudence commise par le voyageur, soit d'un cas de force majeure; qu'à défaut de ces preuves, elle ne saurait donc échapper à l'action directe introduite contre elle par un voyageur blessé au cours d'un transport dont elle avait pris charge; qu'il lui appartient seulement de rechercher par voie de recours en garantie les tiers auteurs ou co-auteurs de l'accident; la responsabilité devant être établie sur cette demande en garantie.

Le tribunal a admis, du reste, le recours de la Compagnie des omnibus contre MM. Vazelle et Belloir; il a alloué à Mme Labrie une indemnité de 8000 francs.

Le principe posé est important pour les voyageurs.

(La Croix de Paris)

---

**UNE DEMOISELLE** de plusieurs années d'expérience désire une place **D'ORGANISTE**. Elle se chargerait en même temps de la direction d'un **Chœur de Chant**. Bonnes références, s'adresser à **J.-B. LABELLE**, ci-devant organiste de l'église Notre-Dame, Montréal et chez **Cadieux et Derome**, 1603, rue Notre-Dame, Montréal. Pas d'objection d'aller aux États-Unis.

# ROME ET L'ITALIE

SOUS LEON XIII

Par BON JEHAN DE WITTE

1 fort vol. in-12..... \$1.00

Depuis 1888, le temps et les événements ont marché. Un an après son puissant ami le chancelier de Fer, le dictateur Crispi a été précipité du pouvoir où il se croyait inébranlable ; mais, en somme, rien n'est changé dans la politique de la Péninsule : envers la Papauté comme envers la France, l'attitude du gouvernement italien est restée la même ou, pour mieux dire, elle a paru s'accroître par une hostilité plus marquée et plus menaçante encore. Aussi avons-nous pensé que les chapitres de ce volume, tracés au lendemain et sous l'impression des fêtes du Jubilé pontifical, ne paraîtraient pas trop démodés à l'heure actuelle.

Vis-à-vis de la Papauté ? chaque jour ressort davantage l'anomalie d'une situation que Léon XIII déclarait déjà *intolérable* au début de son règne et qui, nulle part ailleurs qu'en Italie, n'aurait pu se prolonger sans faire bientôt couler des flots de sang. Il faut être au pays de la *combinazione* pour voir subsister, depuis plus de vingt ans déjà, ces deux royautés en antagonisme, vivant côte à côte dans la même cité : l'une purement fictive et morale, cantonnée dans un palais dont on lui laisse l'usufruit, mais ne cessant de protester contre l'usurpateur ; l'autre effective et s'exerçant dans les Etats dont elle a dépouillé le maître légitime, tout en prétendant conserver à celui-ci le titre et les prérogatives honorifiques de souverain (1). Plus d'une fois déjà, le roi d'Italie lui-même, en dissimulant mal sa colère à la vue des hommages portés par les fidèles aux pieds de Léon XIII, a reconnu implicitement que, pour lui aussi, cet état de choses est anormal et *intolérable*. Personne ne peut prévoir combien de temps il durera encore : d'un côté comme de l'autre, on est à la merci des événements.

Vis-à-vis de la France ? Rivé à cette fatale *triplice* qui, sous prétexte de garantir la paix, oblige l'Italie à des armements ruineux, le gouvernement du roi Humbert ne perd pas une occasion de manifester les véritables sentiments qui l'animent : les hypocrites protestations d'amitié que nous adressent encore parfois ses hommes d'Etat, sont aussitôt démenties par les faits. Il suffit d'ouvrir les journaux attachés de près ou de loin au Quirinal pour constater la haine que ces feuilles officieuses s'appliquent à inspirer au

(1) " Le Pape " — a dit un homme d'Etat italien — a le titre de souverain comme d'autres ont le titre de marquis. *Il pontifice ha il titolo di sovrano come altri ha quello di marchese.* (R. Bonghi, *Tribunali Vaticani*).

peuple contre nous, l'insigne mauvaise foi avec laquelle les moindres faits sont dénaturés et présentés comme des provocations de notre part. Une collision fortuite se produit-elle entre un bateau français et un bateau italien ? Aussitôt l'on imagine de raconter que les capitaines français ont reçu de leur gouvernement des ordres secrets pour couler par surprise les vapeurs italiens pouvant servir de transports en cas de guerre. Le génie militaire s'occupe-t-il de mettre en état la défense de nos frontières ? Nos troupes sont-elles exercées à quelque manœuvre dans les Alpes ? " Les Français — s'écrie-t-on avec indignation — ne cherchent que plaies et bosses ; ces préparatifs belliqueux prouvent clairement leur intention de nous attaquer ", et l'on annonce que " nos cuirassés et nos torpilleurs doivent fondre à l'improviste, sans déclaration de guerre, sur les ports et les arsenaux de l'Italie. "

Depuis le temps que ces plaisanteries sont débitées gravement dans les journaux transalpins, il est curieux qu'ils trouvent encore des lecteurs assez crédules pour y ajouter foi. Durant la présidence du Maréchal et surtout pendant la période du Seize-Mai, les novellistes italiens étaient d'accord avec nos radicaux français pour semer l'inquiétude dans le public en racontant que MacMahon allait organiser une expédition pour rétablir le pouvoir temporel du Pape. Or, depuis que notre pays est gouverné par les Ferry, les Constant, les Ricard ou les Floquet, le cliché n'a pas changé chez nos voisins et sert encore à monter au besoin les esprits contre nous ! Enfin faut-il rappeler cette misérable affaire du Panthéon, (1) guet-apens ou gaminerie d'écolier — car le véritable auteur est resté introuvable — qui a suffi pour ameuter un peuple entier contre d'inoffensifs pèlerins, comme si le salut de la patrie était en danger ! On se serait cru revenu au temps des Vèpres Siciliennes dont les chauvins célébraient naguère si bruyamment l'anniversaire à Palerme. Nos nationaux ont été insultés, maltraités, menacés de mort, sous les regards approbateurs de la police, par une foule en délire, et reconduits jusqu'à la frontière aux cris mille fois répétés de : *à bas la France ! à bas la Papauté ! Vive Sedan ! à bas Léon XIII !* La populace paraissait obéir à un mot d'ordre en réunissant ainsi les noms de la France et de l'Eglise dans une réprobation commune.

Une émotion si peu justifiée, une pareille explosion de haine ne se comprendraient pas si elles n'avaient été provoquées par le gouvernement italien lui-même qui, sentant l'Allemagne derrière lui, ne cesse de nous harceler, pareil à ces *picadors* qui cherchent à exciter la colère d'un taureau pacifique pour avoir prétexte de le tuer. Mais il arrive que le taureau, rendu furieux, terrasse le *picador* et lui fait expier chèrement sa témérité. L'ingrate nation, qui voudrait nous entraîner dans une guerre pour nous faire

(1) Une main inconnue avait tracé sur le registre du Panthéon, devant le tombeau de Victor-Emmanuel, l'inscription de : *Vive le Pape !* Il est à noter que ce registre était journellement couvert d'inscriptions injurieuses, à l'adresse du roi, par des garibaldiens qu'on n'a jamais inquiétés par ce fait.

écraser par ses formidables alliés et partager avec eux nos dépouilles, pourrait avoir à regretter un jour son imprudence et ses fanfaronnades.

Pourtant quelle a été la réponse de la France officielle à ces insultes et à ces violences ? On se rappelle la circulaire du garde des sceaux condamnant les pèlerinages ; on se rappelle les remerciements adressés au Quirinal *pour avoir protégé nos pèlerins !* Ce n'était pas assez : deux jours après le scandale du Panthéon et tan lis que la populace romaine lançait impunément des pierres contre les fenêtres de notre ambassade, la statue de Garibaldi—l'aventurier qui a vomi les pires injures contre la France—était solennellement inaugurée à Nice et un de nos ministres profitait de cette circonstance pour saluer *l'Italie une et Rome capitale !*

Spectacle d'autant plus attristant qu'il contraste avec l'attitude de la protestante Allemagne vis-à-vis de sa jeune alliée : naguère le prince de Bismarck semblait prendre un malin plaisir à écrire au Pape en lui décernant le titre inusité de *Sire* ; le Kaiser Guillaume II n'a accepté l'hospitalité du Quirinal qu'à la condition de rendre visite à Léon XIII et ayant soin de spécifier à l'avance que sa venue à Rome n'impliquait nullement de sa part une reconnaissance des faits accomplis ; les évêques allemands ne se gênent pas pour faire acclamer, en congrès, des vœux en faveur du pouvoir temporel et, dernièrement encore, le cabinet de Berlin refusait à sa protégée les millions que nos ministres se sont effrétés d'offrir au trésor italien pour le renouvellement de ses titres !

Trop longtemps le vieux lion gaulois a somméillé. Il est temps que la France voie enfin à sa tête un gouvernement fier et digne qui, sans se laisser émouvoir outre mesure par les provocations italiennes, sache répondre autrement que par des avances et des platitudes aux insolences d'un pays qui, nous devant son existence, nous insulte aujourd'hui parce qu'il nous croit faibles et que—comme l'a dit M. Crispi—il s'est placé *du côté des forts* (1).

Tu regere imperio populos, Romano, memento !

(1) « Priez Dieu, disait Guichardin dans les *Ricordi*, qu'il vous mette toujours du côté de la victoire. Vous y rencontrerez du profit et de la louange pour des choses même auxquelles vous n'aurez pris aucune part. *Pregate Dio sempre di trovare dove si vince.* »

AUX MAITRES CHRÉTIENS

## L'ÉDUCATEUR APOTRE

SA PRÉPARATION—L'EXERCICE DE SON

APOSTOLAT

1 vol. in-18..... 35 cts

## A UNE SUPÉRIEURE RELIGIEUSE

AU SUJET

D'UN RECENT DECRET PONTIFICAL

Par le R. P. FRANCO S. J.

1 vol. in-12..... 35 cts

# LA REVOLUTION

DANS LA

## SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE

Par Charles \*\*\*

1 fort vol. in-12..... 88 cts

---

### TABLE DES MATIÈRES

---

#### AVANT-PROPOS.

CHAPITRE PREMIER. — La loi divine source de l'autorité et de la liberté. La loi primitive. — La loi naturelle. — La loi écrite. — La loi de grâce. — Le Pape gardien et interprète de la loi du Christ. — L'Église et l'empire romain. — La monarchie chrétienne. — Charlemagne. — L'ordre chrétien. — Les Papes magistrats suprêmes de la chrétienté. — Loi universelle de destruction. — Les nations sont périssables. — Décadence de la société chrétienne. — Les concordats. — Le concordat de 1517. — Le droit d'élection est ôté au clergé et transféré au pouvoir laïque. — La royauté grandit — Louis XIV. — La Révolution. — La Déclaration de 1682 et la chute originelle. — La Déclaration de 1682 et l'autorité royale. — Dissolution de la monarchie. — La Déclaration de 1682 et l'autorité épiscopale. — Déchristianisation de la société. — Témoignage de Bossuet.

CHAPITRE II. — *La Déclaration de 1682 et la Déclaration des Droits de l'homme.* — La Déclaration des Droits de l'homme n'est que la conséquence de la Déclaration de 1682. — *Sine sanguinis effusione non fit remissio.*

CHAPITRE III. — *Le siècle de la Révolution.* — Voltaire. — La franc-maçonnerie. — Secret de leur puissance. — Les cahiers de 1789 et la réforme de la société. — La France et le monde chrétien. — L'expiation et la régénération.

CHAPITRE IV. — *Le siècle de la Contre-Révolution.* — Pensées nouvelles — Coup d'œil retrospectif. — Le plus grand fait des temps modernes. — La véritable Déclaration des Droits de l'homme. — Le concile du Vatican a détruit la Révolution. — Pourquoi les gouvernements n'y ont pas été invités. — Effets universels de la Déclaration de 1682. — La séparation de l'Église et de l'État. — Le peuple nouveau : ses œuvres. — Le XIX<sup>e</sup> siècle a été la longue préparation du Concile. — La catastrophe du dernier siècle et les abus.

CHAPITRE V. — *Le siècle de la Contre-Révolution.* (Suite). — L'État moderne. — et la liberté d'association. — L'Empire. — La Restauration. — Le gouvernement de Juillet. — Le second Empire. — Rétablissement *en fait* de l'autorité du Pape, conséquence de la chute de la royauté. — La monarchie chrétienne et l'Église. — L'État moderne et l'Église. — La destruction successive des gouvernements diminue les forces de l'État au profit de l'Église. — La chute de Napoléon et le rétablissement de la compagnie de Jésus. — La chute de la Restauration et le rétablissement des ordres de saint Benoît, de saint Dominique, etc. — La chute de Louis-Philippe et le rétablissement des conciles. — La chute de Napoléon III et la liberté d'association.

CHAPITRE VI. — La réforme de l'enseignement. — Les cahiers de 1789 et le monopole universitaire. — *Les responsabilités.* — Vœux du clergé. — L'uniformité

de l'enseignement. — L'enseignement civique. — L'enseignement de la théologie et du catéchisme. — *Le corps enseignant général.* — Napoléon réalise les vœux de 1789. — Le catéchisme impérial.

CHAPITRE VII. — *Constitution du monopole universitaire.* — La loi du 10 mai 1806. — Exposé des motifs par M. Fourcroy. — Décret du 17 mars 1808. — Organisation des facultés de théologie. — La réforme de l'enseignement et les ordres religieux en 1789 — L'article 101. — Les Frères des Ecoles chrétiennes sont incorporés à l'Université. — M. Fontaine, président du Corps législatif est nommé grand-maître de l'Université, et Mgr Villarot, évêque de Casal, chancelier. — Décrets du 9 avril 1809 et du 15 novembre 1811 : les petits séminaires sont soumis au régime de l'Université. — Le monopole de l'enseignement est constitué.

CHAPITRE VIII. — *Chute de Napoléon.* — *La direction des petits séminaires est rendue aux évêques.* — Il leur est permis d'en fonder un par département. — Quelques-uns de ces établissements sont confiés aux jésuites.

CHAPITRE IX. — *La royauté gallicane en face de la nation.* — Le comte de Montlosier et son *Mémoire.* — Violence des passions. — Grievs du parti *libéral* : les missions, la *Congrégation*, les jésuites, les idées ultramontaines, le *parti-prêtre*, la *Propagation de la Foi.* — Le noviciat de Montrouge. — Intelligence des *libéraux*, sous la Restauration. — Attitude du ministère de Villèle. — Depuis 1682, *les rois règnent et ne gouvernent pas.* — Aveu de Napoléon touchant les *Articles organiques.* — Le comte de Montlosier reçoit un commencement de satisfaction. — Poursuites contre l'abbé de Lamennais ; interdiction en France du *Journal ecclésiastique de Rome* ; Déclaration de 1826 ; annonce de la création de la nouvelle Sorbonne, destinée, par ses auteurs, à être la gardienne des *maximes gallicanes.* — Par la Déclaration de 1682, les évêques se sont mis sous le joug de la puissance séculière.

CHAPITRE X. — *La royauté gallicane en face de la nation.* (Suite). — Le comte de Montlosier n'est pas satisfait ; il dénonce les jésuites à la cour de Paris. — Arrêt célèbre. — Le ministère ne se rend pas. — Le comte de Montlosier envoie sa *dénonciation* au ministre de l'Intérieur. — Il s'adresse à la Chambre des pairs. — Vote de la Chambre. — Le ministère résiste encore. — Il envoie à la Chambre des députés un projet de loi sur la presse. — Accueil fait par l'opinion à ce projet. — Un monde de narration historique à l'usage des classes éclairées du temps de la Restauration et du Gouvernement de Juillet. — La Chambre des députés vote, après l'avoir amendée, la loi sur la presse. — Sur l'accueil fait par la Chambre des pairs à cette loi, le ministère la retire. — Fournée de pairs : la majorité de cette Chambre passe de la gauche à la droite. — Elections pour la Chambre des députés ; la majorité de cette Chambre passe de la droite à la gauche. — Démission de M. de Villèle.

CHAPITRE XI. — *La royauté gallicane en face de la nation.* (Suite). — Avènement du ministère Martignac. — L'Instruction publique est séparée des Affaires ecclésiastiques. — Royer-Collard. — Il est nommé président de la Chambre des députés. — L'ordonnance du 8 avril 1824 et celle du 21 avril 1828 sur les écoles primaires.

CHAPITRE XII. — *La royauté gallicane en face de la nation.* (Suite). — Rapport de M. Portalis, nouveau gardes des sceaux, au Roi. — Nomination d'une commission chargée de constater l'état des écoles secondaires ecclésiastiques. — Rapport de la commission. — Au nom de la commission tout entière, l'archevêque de Paris dénonce au Roi les pères de famille coupables d'avoir soustrait leurs enfants au régime universitaire. — Remèdes proposés par la commission. — Sur la question des jésuites, elle donne deux avis différents. — La nouvelle Chambre des députés reçoit diverses pétitions contre les jésuites. — M. Labbey de Pompières met en accusation le dernier ministère. — Vote de la Chambre. — Ordonnances du 16 juin 1828. — Fin de la lutte. *Se soumettre ou se démettre.* —

Dernières résistances de Charles X ; il se soumet. — Mgr Feutrier veut quitter le ministère. Scène mémorable.

CHAPITRE XIII. — *La royauté gallicane en face de l'Eglise.* — Les pétitions contre les jésuites à la Chambre des députés. — Rapport de M. de Sade. — Paroles hypocrites de M. Dupin. — Déclaration de Mgr Feutrier. — *Mémoire* des évêques. — Observations du nonce. — Réponse du Roi aux évêques. — Une définition des *libertés gallicanes*, par M. de Maistre.

CHAPITRE XIV. — *La royauté gallicane en face de l'Eglise.* (Suite). — Exécution des ordonnances du 16 juin.

CHAPITRE XV. — État de la question. — Les Conseils généraux. — *Chute de Charles X.* — La Charte de 1830 promet la liberté d'enseignement. — *Loi de 1833 sur l'enseignement primaire.* — Projet de loi de M. Villemain sur l'enseignement secondaire. — Opposition des catholiques. — M. Thiers et les jésuites. — *Le Juif Errant.* — Les journaux et l'Université. — *Dénonciation contre les jésuites* à la Chambre des pairs. — Interpellation de M. Thiers, à la Chambre des députés, le 2 mai 1845. — Déclaration du ministère. — Vote de l'ordre du jour.

CHAPITRE XVI. — M. de Salvandy présente un nouveau projet de loi sur l'enseignement secondaire. — Piquant aveux. — Découragement des catholiques.

CHAPITRE XVII. — Louis-Philippe et la liberté d'enseignement. — *Chute du gouvernement de Juillet.* — *Loi de 1850, sur l'enseignement secondaire.* — En 1867, des pétitions demandant la liberté de l'enseignement supérieur sont adressées au Sénat. — Rapport de M. Chaix-d'Est-Ange. — Discussion. — Vote. Le Sénat se prononce en faveur du monopole.

CHAPITRE XVIII. — *Chute de Napoléon III.* — Assemblée nationale. — *Loi de 1875 sur l'enseignement supérieur.* — Le Père Lacordaire et la loi de 1850. — Opinion de M. Guizot. — Le parti républicain et la loi de 1875. — Prévisions de nouvelles luttes. — Élections de 1876 : le parti républicain monte. — Avènement du cabinet Dufaure-Decazes. — Son programme. — Projet de loi de M. Waddington. — La Chambre des députés l'adopte. — Le Sénat le repousse.

CHAPITRE XIX. — *Les derniers gallicans.* — Un programme républicain. — Le parti républicain et la Déclaration de 1682. — Le cléricanisme et le gouvernement du 16 Mai. Pourquoi le cléricanisme est l'ennemi.

CHAPITRE XX. — Obstacles qui s'opposaient, en 1876, à l'exécution du plan républicain. — Premier renouvellement partiel du Sénat, en 1879. Le parti républicain triomphe. — Déclaration et programme de M. Dufaure. — Démission du maréchal de MacMahon et avènement de M. Grévy. — Le parti républicain possède le pouvoir absolu. — M. Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique. Son programme diffère peu de celui de M. Dufaure. — L'article 7. — Débats solennels. — L'Eglise est encore vaincue. — Rejet de l'article 7 par le Sénat. — La Chambre des députés ordonne au gouvernement "d'appliquer les lois relatives aux congrégations non autorisées". — Protestations des vieux partis. — Paroles du cardinal Pie sur les *lois existantes*. Vote de l'ordre du jour Devès. — Le règne du peuple.

CHAPITRE XXI. — A quoi ont servi, en ce siècle, les discussions publiques. — Les révolutions et la *Révolution*. — C'est Dieu qui élève et renverse les gouvernements.

CHAPITRE XXII. — Nos révolutions politiques et l'œuvre des six jours. —... — Conclusion.

CHAPITRE XXIII. — Les lois de *laïcisation* et le premier article de la Déclaration de 1682 — Effets inattendus de ces lois.

DOCTEUR BOISSARIE.

# LOURDES

(HISTOIRE MÉDICALE)

## APPARITIONS & GUÉRISONS

1 fort vol. in-12..... \$0.88 cts.

Je veux résumer le récit des faits merveilleux qui se répètent depuis plus de trente ans autour de la Grotte de Lourdes.

La tâche est difficile ; elle est même périlleuse pour un médecin.

Au milieu de ces guérisons étranges qui échappent à toute règle, à toute loi, il en est un très grand nombre qui présentent des garanties scientifiques, irrécusables, et défont toute critique. Mais dans ces matières, trop souvent, on ne connaît ni tolérance, ni droit au libre examen.

Dans nos Académies, nos écoles, Lourdes est un mot mal sonnante. On ne le prononce qu'avec réserve. C'est une question jugée d'avance par tous ceux qui conduisent à notre époque le mouvement des opinions et des idées : Question de foi, nous disent-ils, qu'il faut abandonner à l'enthousiasme, à l'entraînement des foules.

Ce n'est pas du haut d'une chaire, sans aucun élément d'information, que l'on peut donner la signification d'un fait inconnu, On nous donne l'écho d'une doctrine, d'une conviction déjà faite, d'une idée préconçue.

Le véritable témoin et le seul juge c'est le médecin du malade. Il parle en clinicien, en homme d'expérience ; il parle de faits qui lui sont familiers, de résultats qui se passent sous ses yeux. Écrite sur ses indications et sous sa dictée, l'histoire de Lourdes repose sur des bases indiscutables.

L'opinion s'est émue devant des témoignages aussi importants que nombreux. Les écoles de la Salpêtrière et de Nancy, rompant avec les traditions du passé, ont compris qu'il fallait sortir d'une négation systématique.

Elles ont reconnu qu'il y avait autour de la Grotte des guérisons capables de frapper d'étonnement les spectateurs les plus instruits, mais ces guérisons, disent-elles, doivent trouver dans les théories de la suggestion une explication décisive.

J'ai voulu lire et vérifier les observations relevées à Lourdes depuis 1858 par des médecins instruits, consciencieux ; j'ai compris que ces médecins avaient retracé, en narrateurs fidèles, des faits

qui s'étaient passés sous leurs yeux, et que ces faits sortaient absolument du cadre habituel de nos études.

A ceux qui pourraient me dire : On ne discute pas les miracles, on passe à côté en soulevant les épaules, en détournant la tête, je répondrai par cette parole de Diday : " Entre tout croire et tout nier, sans vouloir regarder, il n'y a que l'épaisseur de la plus mince circonvolution cérébrale; c'est dans l'un et l'autre camp que se recrutent les armées de l'intolérance. "

Le médecin est l'homme de l'observation. Avant de s'occuper de la doctrine, il doit grouper tous les éléments qui peuvent servir de base à ses conclusions.

J'ai demandé à mes confrères de me renseigner sur les guérisons dont ils avaient été les témoins. J'ai pu surprendre moi même, sur des malades de ma clientèle, ces modifications instantanées, et les juger en connaissance de cause. Pendant cinq ans, durant les pèlerinages, assis au Bureau des médecins, j'ai vu ces interminables défilés de malades, de guéris, de ressuscités; je me suis habitué au bruit, à l'enthousiasme des foules. J'ai pu distinguer l'illusion qui console, la foi qui ranime et toutes ces modifications passagères, effort suprême de la volonté.

J'ai vu des guérisons qui ne pouvaient recevoir aucune interprétation scientifique, et ce que j'ai vu, cinquante, cent médecins l'ont vu comme moi.

C'est moins une œuvre personnelle qu'un travail de critique et de compilation que je vais écrire. Je prends les faits tels que les exposent les hommes les mieux placés pour les bien connaître. Je les groupe, je les rapproche de faits analogues, et je cherche s'ils peuvent recevoir par quelque côté, une explication naturelle. Les différences profondes qui séparent ces résultats de ceux que nous observons sont d'une évidence telle, qu'ils doivent frapper tous les esprits.

Les miracles de nos hôpitaux, qui marquent le dernier degré de la puissance de la nature ou de l'art, ne sont qu'un jeu à côté de cette force mystérieuse qui se révèle à Lourdes. Là où finit l'action de l'homme, commence à peine l'action surnaturelle. Le médecin, qui assiste pour la première fois au bouleversement de toute loi, s'arrête étonné, interdit, et cherche vainement des points de repère.

Mais, si les faits ont cette réalité, cette évidence, comment soulèvent-ils de pareils doutes et de telles protestations?

A moins que le malade ne soit un de vos clients, de vos proches ou de vos amis, il est bien difficile de vous faire en quelques instants une opinion sur la nature et l'importance des modifications qui s'opèrent sous vos yeux. Il faut une enquête approfondie, il faut que le temps consacre ces résultats.

J'ai attendu 14 ans avant de publier l'observation d'une de mes malades; cette sagesse, cette lenteur, ces enquêtes longuement conduites, ne sont pas du goût de la foule. De là souvent des notes discordantes sur une même question.

Dans notre société positive et sceptique, il se fait un étrange

retour vers le mystérieux. Le XIX<sup>e</sup> siècle finit au milieu de manifestations et d'idées, qu'il reléguait naguère dans le domaine des impostures. Que penseront nos successeurs de l'action des médicaments à distance, des phénomènes de transfert, de la puissance de l'aimant ?

Les guérisons de Lourdes élèvent notre pensée plus haut, mais ne soulèvent pas de plus difficiles problèmes. Elles sont plus faciles à apprécier comme fait. Une plaie qui se ferme, une tumeur qui s'efface, sont en effet plus faciles à constater qu'une suggestion à échéance fixe ou un changement de personnalité. Sans doute, pour interpréter ces guérisons, il faut sortir des conditions qui régissent la matière. Mais la conception de l'univers, et les harmonies du monde soulèvent aussi d'insolubles questions ; et, dans la notion de l'infini, il y a plus de surnaturel que dans tous les miracles de toutes les religions.

C'est cette pensée que Pasteur développait dans un magnifique langage, dans son discours de réception à l'Académie française :

“ Au delà de cette voûte étoilée qu'y a-t-il ? de nouveaux cieux étoilés, soit : et au delà ?

“ L'esprit humain, poussé par une force invincible, ne cessera jamais de se demander : qu'y a-t-il au delà ?

“ Veut-il s'arrêter soit dans le temps, soit dans l'espace ? Comme le point où il s'arrête n'est qu'une grandeur finie, à peine commence-t-il à l'envisager, que revient l'implacable question.

“ Il ne sert rien de répondre : Au-delà sont des espaces, des temps et des grandeurs sans limites. Nul ne comprend ces paroles.

“ Celui qui proclame l'existence de l'infini, et personne ne peut y échapper, accumule dans cette affirmation, *plus de surnaturel qu'il n'y en a dans tous les miracles de toutes les religions* : la notion de l'infinie a ce double caractère de s'imposer et d'être incompréhensible.

“ La notion de l'infini dans le monde, j'en vois partout l'inévitable expression. Par elle, le surnaturel est au fond de tous les cœurs. L'idée de Dieu est une forme de l'idée de l'infini.”

Que pouvons nous ajouter à ces paroles du grand maître de la science moderne ? Elles sont la réfutation aussi éloquente qu'autorisée de toutes les doctrines matérialistes, dont nous subissons depuis trop longtemps la loi.

J'ai hésité longtemps avant de publier mes premières observations. Un médecin ne peut s'engager sans crainte sur un terrain où tout est pour lui surprise, inconnu. Le vénérable P. Sempé, le dernier supérieur des Pères de Lourdes, comprit mes incertitudes ; il me tendit la main :

“ Je fais appel, me dit-il, au concours de tous les hommes spéciaux. Je voudrais qu'il y eût ici, auprès de nous, une clinique toujours ouverte pour étudier les guérisons qui se produisent. C'est le vœu que formulait Louis Veillot pendant la dernière visite qu'il nous fit. C'est le but que je poursuis. J'ai eu le bonheur de le voir en grande partie réalisé. Nous avons auprès de

nous un médecin, savant interprète, qui est en permanence auprès de la Grotte : il recueille les observations que lui envoient ses confrères.

“ La moisson est abondante, venez avec nous, étudiez, observez en toute liberté ; vous nous ferez part de vos impressions. ”

Je serrai la main qui se tendait vers moi ; et pendant quatre ans, j'ai pu suivre, interroger les nombreux malades qui venaient faire constater leur guérison.

Les Pères de Lourdes ont félicité mes recherches. Le Dr. de Saint-Maclou m'a donné tous les éléments d'information. J'ai lu tout ce qui a été publié. J'ai analysé deux ou trois cents certificats. C'est le résultat de ces études que je vais essayer de résumer dans les pages de ce volume.

# DOM BOSCO

FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ SALESIENNE

Par J. M. VILLEFRANCHE

1 vol. avec portrait, relié..... \$1.50

ENTRETIENS

## AVEC NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST

POUR LES JOURS DE COMMUNION

PAR L'AUTEUR

DES AVIS SPIRITUELS

9<sup>ème</sup> édition

1 vol. in-18  $\frac{1}{2}$  relieure en cuir plats en toile..... \$5 cts  
do tranche rouge..... 90 cts  
pleine relieure chagrin tr. rouge..... \$1.50

## HISTOIRE DE SAINTE THERESE

D'APRÈS LES BOLLANDISTES

SES DIVERS HISTORIENS ET SES ŒUVRES COMPLETES

17<sup>ème</sup> mille

2 vol. in-12..... \$1.88  
 $\frac{1}{2}$  Relieure..... \$2.40 \$2.60 et \$2.90

# PIERRE LEVIEIL

A LA MÉMOIRE DE MELCHIOR DU LAC, COMTE D'AURE ET DE MONTVERT.

(suite et fin)

IV

VOYAGE EN NORMANDIE.

“ Est-il vrai, mon oncle, ” demanda Louis, “ que là, au milieu du fleuve, existait jadis une île où les bénédictins de Saint-Wandrille avaient construit un monastère ? ”

“ Oui, ” dit Pierre, “ c'est vrai. C'était une île fertile, et le monastère de Saint-Gondé abritait douze religieux. Un jour de grande marée, en 1421, le fleuve monta si haut et si furieux, qu'il emporta l'île et ses habitants. Tout disparut à jamais. Ah ! Louis, si les flots de l'impiété continuent à monter comme ils le font depuis cinquante ans, ce siècle-ci verra disparaître bien autre chose que l'humble monastère et la petite île de Belcinac ! ”

“ Mon oncle voit tout en noir, parce qu'on ne fait plus de vitraux historiés, ” se dit Louis tout bas. Et il se mit à aider les matelots.

La marée descendante accélérât le cours de la Seine et bientôt, le petit bâtiment, carguant ses voiles et guidé adroitement à la godille, n'eut plus qu'à se laisser entraîner au fil de l'eau, et suivit les capricieux méandres du fleuve, tandis que la lune, s'élevant au-dessus des pâles collines de la rive droite, envoyait ses rayons sur le clocher de Saint-Wandrille et la terrasse de l'abbaye.

V

DERNIÈRES ANNÉES.

Le temps amènera la fin de toute choses,  
Et ce beau ciel, ce lambris azuré,  
Ce théâtre où l'aurore espanche tant de roses,  
Sera brûlé des feux dont il est éclairé.

(MAYNARD.)

Le jour de la fête de Jean Levieil, un dimanche, toute la famille était réunie et dînait dans le petit jardin. Pierre présidait la table. On fêtait en même temps le premier anniversaire de son filleul, le bel enfant de Roso.

Quelques amis du jeune ménage avaient été invités, et, au dessert, la gaieté devint un peu plus bruyante qu'il ne convenait aux goûts de Pierre Levieil. Il se leva de table, et, prétextant un peu de fatigue monta chez lui.

Les rires et les chants furent suspendus un moment, puis la

conversation se ranima, et Pierre, assis près de sa fenêtre ouverte, entendit bientôt le joyeux tumulte des convives, qui, après le café voulurent danser aux chansons, en attendant l'heure d'aller à vêpres.

Assurément, l'austère Pierre Levieil n'avait nul regret à ces innocentes folies ; mais enfin il était homme, il était seul, et cet isolement, pour la première fois lui sembla pénible. Il se leva, se promena quelques moments, puis se dit : " Il me faut réagir contre cette tentation de tristesse. Je vais aller faire une visite au frère Régnier. L'abbé de Saint-Denis, quand il voit un de ses moines souffrant ou mélancolique, lui ordonne une heure de conversation avec le bon frère Régnier. Plus d'une fois, d'ailleurs, je suis revenu d'auprès de lui tout encouragé. Ses vertus sont celles d'un saint, et tout en lui rappelle le bienheureux Jacques l'Allemand, notre patron, le grand peintre verrier de l'ordre de Saint-Dominique au quinzième siècle. Allons voir le frère Régnier."

Il prit une légère valise, quelque argent, dit à son domestique qu'il allait entendre vêpres à Saint-Denis et ne reviendrait que le lendemain. Puis il se rendit à pied au quai des Tournelles, y loua une carriole et se fit conduire à l'abbaye de Saint-Denis.

Après vêpres, il se rendit au parloir et demanda le frère Régnier. Le bon moine accourut tout joyeux

" Quel bon ange vous amène, monsieur ? " s'écria-t-il. " J'allais justement vous écrire pour vous demander une once de votre bel outremer : j'ai une pièce à remettre à la cotte d'armes de saint Louis, dans le vitrail du combat de Taillebourg."

" Je l'ai deviné," dit Levieil : " voici deux onces d'outremer, et, de plus, trois émaux nouveaux de mon invention, et qui, j'espère, vous serviront."

" Merci, cher confrère ! " dit le religieux. " Vous conservez bien les bonnes coutumes. Votre père ne fit jamais mystère de ses découvertes, et ses émaux étaient au service de quiconque lui en demandait. Mais j'espère que vous allez souper et coucher à l'abbaye. Demain matin je vous montrerai mon travail de ce mois. Ah ! j'ai bien profité des longs jours. Vous verrez."

Le lendemain, dès l'aurore, le bon frère Régnier quitta l'église, où il était resté en prières depuis matines et avait servi la messe de quatre heures, et il se rendit à son atelier. Là, relevant sa robe et retroussant ses manches, il se mit à broyer de la couleur, en chantant la prose d'Adam de Saint-Victor sur la fête de saint Denis.

Il finissait la strophe qu'avaient supprimée les jansénistes, et, comme pour les défier, chantait à pleine voix :

*Gaude prole, Græcia,  
Glorietur Gallia  
Patre Dyonisio.*

Grâce, réjouis-toi à cause de ton fils, et que la Gaule s'enorgueillisse de Denis, qui fit son père.

Lorsque Pierre Leveil, arrivant, lui dit :

“ Ah ! je vous y prends, mon frère, vous en êtes encore au vieux bréviaire d'avant Mgr de Noailles.”

“ Et j'y resterai ! ” s'écria Régnier, “ d'abord, parce que je suis catholique, apostolique et romain, et ensuite, parce que je suis peintre. Sans cette maudite réforme janséniste de la liturgie, nous ferions encore de beaux vitraux. En attaquant, en supprimant les légendes des saints, les jansénistes ont tué l'art. Je vous l'ai dit cent fois mais vous ne voulez pas me croire.”

“ Mon bon frère, ” dit Pierre, ne me querellez pas, de grâce. Je suis venu ici pour faire provision de courage. Le discrédit où est tombé notre art me désole. J'ai lutté en vain. Jè prévois que mon frère et mes neveux ne feront plus que de la vitrerie, ne seront plus que des artisans. Quel intérêt puis-je prendre à de semblables besognes ? Je vous envie : vous savez peindre, vous. Les verrières de Saint-Denis restaurées par vos soins, protégées par les sépultures royales, échapperont au vandalisme. Vous avez votre tâche tout indiquée, et qui occupera le reste de votre vie. Ma tâche, à moi est finie. J'ai pourvu au sort des miens ; mais je me sens trop jeune encore pour l'inaction, trop vieux pour le cloître. L'ennui me gagne : que faire.

“ Ecoutez, ” dit le bon frère en croisant ses deux mains sur sa mollette et en regardant Pierre Leveil bien en face, “ je vais vous le dire, ce qu'il faut faire. Vous avez du loisir, de l'argent, vous êtes savant. Ecrivez un livre qui n'a jamais été fait : l'histoire de la peinture sur verre. Vous aurez là de la besogne pour dix ans, et une belle et intéressante besogne.”

“ J'y pense souvent, ” dit Leveil, “ mais la peinture sur verre est morte.”

“ Raison de plus ” dit Régnier ; “ l'histoire n'écrit que sur des tombeaux ; d'ailleurs, les morts ressuscitent. Je ne sais si l'esprit diabolique de notre siècle accomplira les destructions qu'il médite, je ne sais si les prophètes qui nous annoncent une révolution sociale se trompent mais je sais que quiconque considère les vents et les nues, ne moissonnera jamais ; je sais que les saintes Ecritures nous ordonnent de semer sans cesse, fut-ce sur les eaux qui passent. Pierre Leveil, ce n'est pas sans un secret dessein que le Maître vous a enlevé au calme du cloître ; il veut que votre main tienne le fil qui renouera les traditions de l'art. Faites ce livre, mon ami, faites-le, laissez-le en héritage à vos neveux et aux peintres verriers de l'avenir. Qu'importe l'heure où il sera mis à profit ? Les heures et les siècles ne sont rien devant l'éternité.”

Pierre suivit le conseil du moine de Saint-Denis, et l'un des passages les plus intéressants de son livre est celui où il parle des travaux et des vertus religieuses de ce bon frère Régnier qui fut avec Louis Leveil, le dernier des peintres verriers au dix-huitième siècle.

A la mort de Pierre Leveil, en 1772, son ouvrage manuscrit fut présenté à l'Académie, qui voulut faire les frais de l'impression.

Ce bel in-folio, orné de gravures, est consulté de nos jours par les savants et les artistes qui s'efforcent de remettre en honneur le bel art de la peinture translucide. La mode au lieu de le rejeter, comme du temps de Pierre Leveil, le favorise autant qu'aux plus belles époques de son histoire ; mais il est livré trop souvent à des mains inhabiles et mercenaires, et Pierre Leveil, s'il revenait au monde, serait étrangement scandalisé de voir appeler peintres verriers des industriels patentés qui, non seulement n'ont jamais fait un chef d'œuvre, comme celui qu'il exigea d'Eustache Moreau, mais ne savent ni calciner un émail ni tenir un pinceau.

Pierre Leveil mourut subitement le 23 février 1772. Averti par deux premières attaques d'apoplexie, il se tenait prêt à paraître devant Dieu. Un matin, Louis le trouva mort dans son fauteuil. Il tenait à la main son chapelet de bénédictin, et devant lui, contre sa fenêtre, était placé le petit vitrail d'Eustache Moreau.

Les dernières paroles de Pierre Leveil avaient été pour Dieu ; son dernier regard fut pour l'abbaye

## LES IGNORANCES

DE LA

# SCIENCE MODERNE

Par **EUGENE LONDUN**

Prix..... 75 cts

# GARCIA MORENO

PRÉSIDENT DE L'ÉQUATEUR

VENGEUR ET MARTYR DU DROIT CHRÉTIEN

(1821-1875)

Par le **R. P. BERTHE**

(36ème mille)

2 beau vol. in-8 relié..... \$3.25

# LE GENERAL DE SONIS

[D'APRES SES PAPIERS ET SA CORRESPONDANCE

Par **Mgr BAUNARD**

37ème édition

1 vol. in-8 avec portrait..... \$1.00 relié \$1.60

INSTITUTIONES

# THEOLOGIAE MORALIS

SECUNDUM DOCTRINAM

S. THOMÆ ET S. ALPHONSI

AUCTORE

JANUARIO BUGGERO

*societate Jesu*

MORALIS THEOLOGIAE PROFESSORE IN PONT. UNIV. GREGOR. COLLEGII ROMANI THEOLOGO

DAT. CONSULTORE S. C. S. S. ET R. R. EXAMINATORE APOSTOLICO CLERI ROMANI

*2ème édition*

(1893)

2 vol. grd. in-8..... \$3.50

reliés en un volume..... \$4.25

# LES ENFANTS MAL ELEVES

ÉTUDE PSYCHOLOGIQUE

ANECDOTIQUE ET PRATIQUE

**Par FERNAND NICOLAY**

*avocat à la cour de Paris*

12ème édition

1 vol. in-12..... 88 cts

# NOTES & RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

POUR AIDER LES ECCLÉSIASTIQUES A COMPOSER ET A COMPLÉTER

LEUR BIBLIOTHÈQUE

## PREMIÈRE PARTIE

### Livres de piété pour les ecclésiastiques

#### I. MÉDITATIONS, suite

Le livre se termine par quelques indications et un questionnaire très utiles pour l'examen particulier appliqué à l'acquisition de l'humilité. Au commencement de l'ouvrage, se trouvent indiquées des lectures à faire sur l'Humilité, dans la sainte Ecriture, les saints docteurs de l'Eglise, l'Imitation de Jésus-Christ, et d'autres auteurs; viennent ensuite quelques pratiques propres à l'acquérir. La lecture préparatoire, "sur la nature de l'Humilité ainsi que sur le rôle de la volonté et de la grâce dans son acquisition," mérite tous les éloges que nous avons donnés aux méditations, et toute l'attention du lecteur. Il est donc à souhaiter que la *Probation sur l'humilité* soit suivie de beaucoup d'autres, du même auteur, et de la même valeur.

Disons, en finissant, qu'il ne faut pas confondre notre ouvrage anonyme avec la *Probation religieuse sur l'humilité*, par M. l'abbé Maucourant, mis en vente chez Haton; c'est aussi un bon livre, approuvé par Monseigneur l'évêque de Nevers et recommandé par dix-sept de NN. SS. les archevêques ou évêques, et qui, sous forme de Méditations, terminées chacune par un Examen, nous fait connaître, par de longues citations des saints Docteurs et Maîtres de la vie spirituelle, la Nature, la Nécessité, les Avantages, la Pratique, les Signes distinctifs, les

Modèles, les Obstacles et enfin la Couronne de l'humilité. Il comprend 160 pages in-18, ne coûte que soixante centimes, comme les autres probations sur la Pauvreté, la Chasteté, l'Obedissance; mais celui qui est imprimé chez Mersch, 22, place Donfort-Rochereau, à Paris, nous paraît de beaucoup supérieur.

Tous nos jeunes lecteurs connaissent le *Manuel du séminariste en vacances* de Bacuez, et nous ne le signalons ici que pour compléter notre liste de Recueils de Méditations. Car ce sont surtout des méditations qui remplissent ce petit volume, de format très portatif; on y trouve aussi pour chaque jour un examen particulier se rapportant à la méditation et des indications de lectures à prendre dans l'Imitation, le tout bien approprié aux besoins d'un séminariste en vacances, et par l'objet de ces différents exercices, et par le développement donné au thème de la Méditation et de l'Examen. On y a joint, au commencement du volume, un règlement, et la prière du matin; à la fin, les prières de la sainte Messe, quelques notions et avis sur le Petit Office et sur l'étude; de telle sorte que ce volume peut, avec le *Manuel clericorum*, dont nous parlerons plus tard, suffire à la rigueur aux exercices de piété du séminariste en vacances.

(à suivre)

---

---

## DU P A P E

Par J. de MAISTRE

*Nouvelle édition entièrement conforme à la deuxième, seule revue et augmentée par l'auteur*

1 beau vol. in-8 relié..... \$1.25

**A. ROGER et F. CHERNOVIZ, éditeurs**

RUE DES GRANDS AUGUSTINS 7 PARIS

**CADIEUX & DEROME, DEPOSITAIRES**

# LIVRE D'OR DES AMES PIEUSES

OU

CINQ LIVRES EN UN SEUL

Imitation de Jésus-Christ distribuée en plusieurs lectures.  
Choix de prières pour le temps de l'année.—Paroissien choisi.  
Neuvaines et pratiques de dévotion.—Méditations et lectures  
pour les dimanches et fêtes.—Vies des principaux Saints méditées,  
8e édition. 1 beau volume in-18 de 1100 pages, papier fin.

Basane noire gaufrée tranche marbrée.....	\$1.30
Toile noire vernie, tranche rouge.....	1.30
Basane propre tranche marbrée.....	1.30
do noire gaufrée, tranche dorée.....	1.60
Chagrin gaufré, tranche dorée.....	2.00
Chagrin 1er choix, noir, tranche dorée.....	2.50
do 1er choix, noir, souple, tranche dorée.....	2.50
do 1er choix, noir, capitonné, tranche dorée.....	3.50
do 1er choix, <i>La Vallière</i> , capitonné, tr. dorée.....	3.50
Maroquin du Levant, capitonné, tranche dorée.....	4.50

---

**LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE**

RUE BONAPARTE, 90, A PARIS

**CADIEUX & DEROME DEPOSITAIRES**

## OEUVRES DE M. CH. PERIN

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE

*Ces Oeuvres comprennent :*

Les Doctrines économiques depuis un siècle. 1 vol. in-12...	88 cts
l'Économie politique d'après l'Encyclopédie sur la condition des ouvriers. Gr. in-8.....	25 cts
Les Lois de la société chrétienne. 2 volumes in-8.....	\$3.75
— <i>Le même ouvrage.</i> 2 volumes in-12.....	\$1.75
Mélanges de politique et d'économie. 1 volume in-12.....	88 cts
Le Modernisme dans l'Église. Gr. in-8.....	25 cts
L'Ordre international. 1 vol. in-8.....	\$1.75
De la Richesse dans les sociétés chrétiennes. 3 volumes in-12.....	\$2.63
Le Socialisme chrétien. Gr. in-8.....	50 cts

**LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH**  
TOLRA, EDITEUR, PARIS  
**CADIEUX & DEROME, DEPOSITAIRES**

VIENNENT DE PARAÎTRE

**LES LEGENDES DE NOTRE-DAME DE PARIS**

Par **Mlle PAULINE DE GRANDPRE**

1 fort et beau vol. grand in-8, orné de nombreuses compositions hors texte, culs-de-lampe, vignettes, lettres ornées par Maîtrejean. Prix : \$1.00 broché. \$1.63 relié toile, tranche dorée.

Magnifique ouvrage qui fait connaître dans tous ces détails, cette merveille d'architecture due à la robuste foi de nos pères.

**JEANNE D'ARC**

VIERGE ET MARTYRE

Par **M. l'abbé FESCH, du Clergé de Beauvais**

Un fort beau volume grand in-8, de près de 500 pages, illustré de nombreuses compositions hors texte encore inédites. Prix broché \$1.00 relié perc. tr. dorée, \$1.63

Il se confirme de plus en plus que Léon XIII, voulant donner à la France une marque de sa particulière affection, terminera les fêtes de son Jubilé par l'introduction de la cause de canonisation de Jeanne d'Arc.

C'est ce qui nous engage à publier le volume que nous annonçons ci-dessus, et qui doit paraître sous le patronage d'un haut dignitaire de l'Eglise de France.

Voici l'idée générale que l'auteur a développée et appuyée de faits nombreux et de documents historiques variés.

Quand Dieu a des vues particulières sur une âme qu'il destine à de grandes choses, il fait fleurir en elle une vraie piété, une innocence parfaite, manifeste sa mission par le don de prophéties et de miracles, et couronne sa vie par le martyre.

Telle Jeanne d'Arc.

Ce n'est donc pas, à proprement parler, une histoire de Jeanne d'Arc, mais une étude du naturel de sa vie, des miracles que Dieu a faits par elle, de l'idée que la France a toujours eue de sa sainteté; un aperçu historique du culte rendu à celle que nous voudrions entendre appeler Sainte.

Dans quatre longs chapitres qui forment à eux seuls tout l'ouvrage; l'auteur nous montre Jeanne d'Arc:

**L'ENVOYÉE DE DIEU—LA VIERGE—LA THAUMATURGE—LA MARTYRE**

C'est dire que la question de la Sainteté de Jeanne d'Arc a été profondément étudiée, et osons-nous croire, admirablement prouvée au moyen de textes puisés aux sources historiques les plus sûres.

**CŒURS PURS**

Par **LUDOVIC SOUBRIER**

1 beau vol. in-8o illustré de nombreuses compositions hors texte, culs-de-lampe, vignettes, lettres ornées par J. Maurel. Prix : 88 cts broché; relié percal, tr. dorées ..... \$1.53

Délicieux volume sous tous les rapports, plein de pureté et de poésie comme son titre, bien fait pour toucher le cœur de la jeunesse et captiver son esprit par ses légendes émouvantes, et ses histoires variées.

**BRAVES ENFANTS**

Par **l'abbé BRIAULT**

Un beau vol. in-8o illustré de nombreuses compositions hors texte, vignettes, culs-de-lampe, lettres ornées par Bouard. Prix: broché 88 cts relié percal., tr. dorées ..... \$1.53

Braves enfants! C'est bien le cri qui sort spontanément de la bouche du lecteur peu habitué à voir des enfants de dix à quatorze ans accomplir avec tant de naturel les actions les plus héroïques. Ce ne sont pas des personnages fictifs que nous présente ici l'auteur. Tous ces enfants existent et se meuvent au milieu de nous, inconscients de cet héroïsme qu'ils déploient et que la charité seule leur a mis au cœur. Ce sont donc autant d'histoires vraies, actuelles, vraies que nous donne dans ce gracieux livre M. l'abbé Briault, avec cette pureté et cette élégance de style qui caractérise toutes ses œuvres. *braves enfants!* aura certainement le même succès que *Faits et gestes d'enfants* dont six éditions ont été rapidement enlevées. Nous recommandons chaleureusement à nos lecteurs ce délicieux volume.

**JULES VIC, éditeur, Paris**  
**CADIEUX & DEROME, DEPOSITAIRES**

**Méditations a l'Usage Des Elèves des Grands Séminaires et des Prêtres**

Par **L. BRANCHEREAU**, *supérieur du grand séminaire d'Orléans*

Elles ont pour objet : 1° Les Vérités fondamentales ; 2° les Vertus ; 3° les Exercices de piété ; 4° l'Année liturgique ; 5° les Mystères de la Sainte Vierge ; 6° les Saints ; 7° l'Etat ecclésiastique.—2ÈME ÉDITION  
Quatre beaux vol in-12 de 500 pages chacun, brochés, 83.00 reliés \$4.00

**POLITESSE ET CONVENANCES ECCLESIASTIQUES**

Par **L. BRANCHEREAU**

7 édition, revue et corrigée. Un beau volume in-12, 580 pages.....Prix: 88 cts

**VICTOR RETAUX & FILS, éditeurs, Paris**

**CADIEUX & DEROME, DEPOSITAIRES**

LES SACREMENTS

OU

**LA GRACE DE L'HOMME DIEU**

Par **Mgr BESSON**

*Evêque de Nîmes*

2 vol. in-12..... \$1.50

L'ÉGLISE

**ŒUVRE DE L'HOMME DIEU**

Par le même

1 vol. in-12..... 75 cts

LE DECALOGUE

OU LA LOI DE

**L'HOMME DIEU**

Par le même

2 vol. in-12..... \$1.50

LES MYSTERES

DE LA

**VIE FUTURE**

OU

LA GLOIRE DE L'HOMME DIEU

Par le même

1 vol in-12..... 75 cts

**LE SACRE CŒUR**

DE

L'HOMME DIEU

Par le même

1 vol. in-12..... 75 cts

LES BEATITUDES

DE LA

**VIE CHRETIENNE**

OU LA

DEVOTION ENVERS LE SACRE COEUR

Par le même

1 vol. in-12..... 75 cts

**LIBRAIRIE CASTERMAN**  
**TOURNAI BELGIQUE**  
**CADIEUX & DEROME, DEPOSITAIRES**

**CONFERENCES SPIRITUELLES**

Les devoirs de la vie religieuse  
à l'usage des communautés.

OUVRAGE ÉGALEMENT UTILE AUX  
PREDICATEURS.

PAR

**M L'abbé BASINET**

6ème édition, 4 vol. in-12. .... \$3.00

**LE DIRECTOIRE MYSTIQUE**

Traité de la direction des âmes que Dieu  
conduit, suivi du traité du discernement  
des esprits.

Par le **R. P. SCARAMELLI**

de la Compagnie de Jésus.

2 forts vol. in-12. .... \$1.50

**MANUEL SACRE**

OU

Guide d'une religieuse qui aspire  
à la perfection.

PAR

**St LÉONARD de Port Maurice**

1 vol. grd in-18. .... \$0.45 cts

**L'HUMILITE CHRETIENNE**

OU

**LE SECRET DU BONHEUR ET  
DU SALUT**

Par un prêtre du diocèse de Nancy.

1 vol. in-12. .... \$0.50 cts.

TRAITÉ DE

**L'AMOUR DE DIEU**

PAR

**Saint François de SALES**

1 fort vol. in-18. .... \$0.50 cts

**MEDITATIONS**

POUR TOUS

**LES JOURS DE L'ANNEE**

d'après la doctrine,

ET

**L'ESPRIT DE ST ALPHONSE DE LIGOURI**  
docteur de l'Eglise, à l'usage de  
toutes les âmes qui aspirent à  
la perfection.

PAR

**Le R. P. BRONCHAIN, C. SS. R**

7ème édition 3 vol. in-12. .... \$2.00

Relié : \$2.75 cts.

MANUEL

**POUR LE CHOIX**

D'UN ETAT DE VIE

PAR

**Le R. P. DAMANET**

de la Compagnie de Jésus.

1 vol. in-12. .... \$0.50 cts